

## **Conditions générales d'utilisation du Stellplatz Bad Aachen**

### **1. Domaine d'application**

Les présentes conditions générales règlent les droits et les devoirs des usagers et de la société Kur- und Badegesellschaft mbH (ci-après KuBa) en sa qualité d'exploitante du Stellplatz Bad Aachen, Branderhofer Weg 11, 52066 Aachen (ci-après le camping). Les prestations contractuelles sont fournies par la société KuBa sur la base du tarif en vigueur pendant la période d'utilisation.

### **2. Conclusion du contrat**

- a) Le contrat relatif à l'utilisation du camping n'est conclu qu'avec la déclaration d'acceptation expresse et écrite de la société KuBa. Il en va ainsi après remise du contrat d'utilisation dûment rempli par l'utilisateur et signé par un mandataire de la société KuBa. Nul ne peut se prévaloir de la conclusion d'un contrat d'utilisation. La société KuBa peut refuser de conclure un contrat sans avoir à justifier de motifs.
- b) La durée régulière d'utilisation est de 2 nuits maximum. Une utilisation prolongée requiert l'accord préalable de la société KuBa. Notamment, une utilisation prolongée de plus de 2 nuits n'entraîne pas de prolongation tacite du contrat d'utilisation.
- c) Un contrat d'utilisation peut uniquement être conclu avec des personnes de moins de 18 ans sur présentation d'une déclaration de consentement écrite d'un représentant légal.

### **3. Cessation du contrat**

- a) Au terme de l'utilisation, l'emplacement doit être rangé, propre et remis dans son état initial. Si l'utilisateur ne satisfait pas à cette obligation en dépit de l'injonction de la société KuBa, celle-ci pourra, par voie de substitution, remettre l'emplacement dans son état initial aux frais de l'utilisateur.
- b) La société KuBa peut rompre le contrat si l'emplacement ne peut pas être mis à disposition en tout ou en partie pour force majeure. Dans ce cas, les sommes déjà versées pour la période non disponible seront remboursées à l'utilisateur. L'utilisateur ne pourra invoquer aucun autre droit ou recours à l'encontre de la société KuBa.
- c) La société KuBa peut à tout moment résilier le contrat sans préavis pour justes motifs. Il y a notamment justes motifs si l'utilisateur porte atteinte au règlement intérieur de manière répétée.

### **4. Conditions de paiement**

Le prix doit être payé à l'avance et en espèces au moment de la conclusion du contrat pour la durée totale de la période convenue.

### **5. Responsabilité de l'utilisateur**

L'utilisateur répond de toutes les dégradations de l'emplacement et des aménagements du camping, qu'elles soient de son fait ou des personnes ou des animaux qui l'accompagnent.

Si l'utilisateur répare le dommage, la société KuBa lui cède l'action en réparation à l'encontre de l'auteur.

### **6. Responsabilité de la société KuBa**

La société KuBa répond uniquement des dommages occasionnés par dol ou négligence grave. Il en va de même en cas de manquements des représentants légaux ou des préposés de la société KuBa. La société

KuBa ne répond notamment pas des dommages dus à une défaillance ou un dysfonctionnement de l'alimentation en eau ou en électricité. Il en va de même en cas de bruits occasionnés par des tiers. En outre, la société KuBa ne répond pas des manquements reposant sur une faute légère résultant de l'utilisation des installations ou appareils présents dans le camping. Il en va autrement des atteintes à la vie, à l'intégrité corporelle ou à la santé, dans les cas prévus par la loi.

### **7. Protection des données**

L'utilisateur accepte que la société KuBa enregistre toutes les données relatives au contrat et les modalités d'exécution du contrat dans une unité électronique de traitement des données et qu'elle les utilise aux fins d'exécution du contrat et pour la facturation. Les données enregistrées ne seront pas transmises à des tiers à des fins commerciales.

### **8. Divers**

- a) Toute modification et tout complément apportés au contrat d'utilisation requièrent la forme écrite. Il en va de même s'agissant de la modification de l'exigence de forme.
- b) Le droit exclusivement applicable est celui de la République fédérale d'Allemagne. La langue du contrat est l'allemand.
- c) Si l'utilisateur n'a pas de domicile attributif de juridiction en Allemagne, les tribunaux seuls compétents pour connaître de tous les litiges découlant du présent contrat seront les tribunaux d'Aix-la-Chapelle. Au demeurant, les règles attributives de juridiction s'appliquent.

Mise à jour : 1<sup>er</sup> 03.2017

[www.aachen-camping.de](http://www.aachen-camping.de)  
[info@aachen-camping.de](mailto:info@aachen-camping.de)